



OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau du : 16 février 2018

Délibération n° 2018-03

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Alain Pialat – Anne-Lyse Messenger

Absents excusés :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix

Bernard Hillaire avec pouvoir à Alain Pialat

Cyril Laurent avec pouvoir à Jacques Foulquier

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Jean-Luc Garcia - Directeur Général

Philippe Curtil – Directeur Général Adjoint

Didier Barthélémi – Directeur Financier

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

Exercice du droit de préemption urbain sur l'immeuble situé 14 rue Montalet à Alès, cadastré section CA n°981, 982, 983 et 984 - Lots 201 à 216 – Lots 238 à 279 – Lots 288 à 297 – Lots 306 à 315 – Lots 351 à 354 et Lots 378 à 382, d'une superficie totale de 49a et 35ca, à un prix proposé en application de l'article R.213-9 b) du code de l'urbanisme.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2018-03 annexé et après en avoir délibéré :

- Se porte acquéreur par exercice du droit de préemption urbain des lots de copropriétés situés 14 rue Montalet à Alès, cadastrés section CA n°981, 982, 983 et 984 - Lots 201 à 216 – Lots 238 à 279 – Lots 288 à 297 – Lots 306 à 315 – Lots 351 à 354 et Lots 378 à 382, d'une superficie totale de 49a et 35ca en proposant un prix net d'acquisition à 3.210.166,00 euros (trois millions deux cent dix mille cent soixante-six euros), tel que mentionné dans la déclaration d'intention d'aliéner.
- Notifie la présente décision à Maître PEYRE de FABREGUES, à la société UNICIL et à la société PROMOLOGIS et d'en faire copie à Monsieur le Maire de la commune d'Alès et à Monsieur le Préfet du Département du Gard.
- Publie et consigne la présente décision au registre des préemptions conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.
- Autorise le Directeur Général à signer tout acte permettant l'acquisition par exercice du droit de préemption urbain des lots de copropriétés situés 14 rue Montalet à Alès, cadastrés section CA n°981, 982, 983 et 984 - Lots 201 à 216 – Lots 238 à 279 – Lots 288 à 297 – Lots 306 à 315 – Lots 351 à 354 et Lots 378 à 382, d'une superficie totale de 49a et 35ca.
- Autorise le Directeur Général à solliciter les emprunts, subventions et garanties auprès des différents organismes (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agglomération, Ville, Action Logement, etc...).

Le Directeur Général

Jean-Luc GARCIA